

Réflexions préliminaires à des actions politiques et sociales en faveur des enfants de l'immigration antillaise

Some Ideas to be Considered Before Taking Social and Political Action in Support of Children of West-Indian Immigrants

Reflexiones preliminares a las acciones políticas y sociales en pro de los niños de la inmigración antillana

Jean Galap

Number 14 (54), Fall 1985

Migrants : trajets et trajectoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034519ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034519ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Galap, J. (1985). Réflexions préliminaires à des actions politiques et sociales en faveur des enfants de l'immigration antillaise. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (14), 157–167. <https://doi.org/10.7202/1034519ar>

Article abstract

Without meaning to discourage admirable intentions, the author seeks to focus attention on some social and ideological consequences of an all-out culturalist approach. The thoughts presented here are the result of more than ten years work and involvement with groups of immigrants which have come to France from Guadeloupe and Martinique.

The author shows how a culturalist approach carries the seeds of intolerance, exclusion and even racism. Three major areas are discussed :

1. The concepts used to understand the situation of immigrant children in general;
2. Current perspectives on the situation of children of West-Indian immigrants; and
3. The concepts of "New West-Indians", "New-French citizens" and "French Blacks".

In essence, the article attempts to come to terms with the following question: "To what extent is the destiny of immigrant children different from the examples provided by either their home country or the new country?"

The author concludes that a culture becomes more tolerant when it can express itself freely because it has more self-confidence. This allows immigrant children to receive a double culture and makes it possible for them to work out their own synthesis.

Réflexions préliminaires à des actions politiques et sociales en faveur des enfants de l'immigration antillaise

J. Galap

Il est unanimement acquis, aujourd'hui, qu'il n'existe pas pour reprendre le mot de R. Bastide de culture en conserve et que même au sein d'isolats traditionnels de structure simple, fortement ritualisés et très hiérarchisés, l'observateur note des traces plus ou moins profondes du changement social.

Les sociétés complexes, surtout si elles sont largement pénétrées par la modernité, (en existe-t-il qui ne le soit pas ?), présentent un polymorphisme, une pluralité, pour les individus et les groupes, de manières d'être au monde qui remettent fortement en question l'homogénéité

que suggérerait une compréhension restreinte de la notion de culture. Dans ce cas de figure, admettre l'existence de sous-cultures à l'oeuvre dans une société globale ne permet pas pour autant de ramener ces différents ensembles à une réalité unique culturelle tant entre eux les distances sont de plus en plus grandes ; encore que, les tenants de cette thèse excluent purement et simplement tous ceux qui n'appliquent pas les règles strictes définissant le champ culturel délimité. Quoi qu'il en soit, les culturalistes ont de plus en plus de difficultés à dénombrier des indicateurs

spécifiques et, dans un souci plus idéologique pour certains, sentimental et nostalgique pour d'autres, en arrivent à énumérer des dénominations communes qui ne sont plus en l'occurrence propres aux aires citées, mais à des réalités définies selon des paramètres aussi différents que peuvent être l'âge, le sexe, la classe sociale, la religion, la langue, le phénotype, etc.

Mon propos ne se veut pas démobilisateur, bien au contraire. Il vise à attirer l'attention sur les conséquences sociales et idéologiques d'un culturalisme à tout crin. Cette réflexion découle de plus de

158 10 années de recherche et d'écoute de communautés vivant en France et constituées de migrants originaires de la Guadeloupe et de la Martinique, descendance comprise.

Leurs modes d'insertion dans la société d'accueil qui sont fonction aussi bien des choix idéologiques et des potentialités de la personnalité pré-migrante (appartenance de classe, mode d'élevage, niveau d'étude et de qualification professionnelle, degré d'organisation de l'appareil psychique, etc.) que des conditions concrètes de l'accueil (travail, logement, sexualité, relations sociales, etc.) ; les inévitables acculturations qui peuvent aller dans certains cas jusqu'à la recherche de l'assimilation ; la déconvenue du retour au pays, qu'il soit périodique (vacances) et surtout définitif, qui résulte du décalage entre la personnalité acculturée et la société d'origine qui évolue dans sa logique ; l'existence d'une génération nouvelle, celle de l'immigration aux prises avec son destin ; le rejet plus ou moins massif par les Guadeloupéens et les Martiniquais de leurs compatriotes de l'émigration ; le terrorisme intellectuel contraignant au sein de partis et d'associations antillaises dans les îles comme dans l'Hexagone qui vise à exclure tous ceux qui ne s'alignent pas sur un même modèle ; les discours et comportements des intervenants sociaux (au sens large) mais d'une manière générale des

membres de la société d'accueil qui discriminent au nom même de l'existence d'une culture¹, m'ont amené à comprendre tout ce qu'une idéologie culturalisante pouvait porter en elle d'intolérance, d'exclusion, voire de racisme.

Chaque thème énoncé précédemment pourrait être repris pour illustrer cette assertion. Toutefois, il m'apparaît capital d'en faire la démonstration à partir de la problématique des enfants de migrants. Outre que par leur nombre et leur jeunesse, ils constituent une force non négligeable, la quasi-totalité d'entre eux se trouvera dans l'obligation de vivre et de travailler en France. Situés au carrefour de deux mondes, c'est à leur sujet qu'il est opportun de se poser la question suivante : « Dans quelle mesure le migrant (avec sa progéniture) ne serait-il pas porteur d'un devenir autre que celui du pays d'origine et que celui du pays d'accueil ? ».

Notre propos s'articulera autour de trois axes :

1. Réflexions autour de concepts
2. Problématiques des enfants de migrants
3. Néo-Antillanité, néo-francité et/ou Noirs français ?



Réflexions autour de concepts

L'expression *deuxième génération*, quand on y réfléchit en dehors de la connotation précise qu'elle

revêt actuellement dans les sciences sociales, signifie qui vient de la première. C'est ainsi que par exemple, il est possible de comparer du point de vue des évolutions technologiques, une première génération d'ordinateurs à une deuxième faisant ainsi apparaître entre l'une et l'autre une identité malgré des modifications ; la fonction de l'outil étant préservée.

Parlant de migration, ces termes ramènent les migrants et leurs enfants à une seule fonction, celle de force de travail comme l'a si bien démontré Julie Lirus-Galap dans l'introduction à la bibliographie internationale sur les enfants d'immigrés². C'est une des conclusions qui découlent de l'analyse de la littérature parue sur cette question de 1969 à 1979.

« De ces travaux, dit l'auteur, on peut déduire que cette appellation est habituellement prise au sens de seconde immigration. » Et ailleurs, « si dans un premier temps les enfants étaient définis par rapport aux fonctions et aux conditions socio-économiques de leurs parents, dans un deuxième temps, ils se détachent comme une entité définie par rapport aux objectifs politiques de la société d'accueil ».

Opératoires pour cette dernière en termes économiques et politiques, ces concepts ne le sont pas pour rendre compte de la réalité vécue et de la dynamique interne au groupe en question. Ce serait donner le primat de la fonction économique sur l'humain.

Ceci a amené, en 1979, Mme Gratiot-Alphandery³ à dénoncer cet étiquetage globalisant qui en se perpétuant nie les peuples dans leur identité nationale et culturelle. Mais ajoute Mme Lirus-Galap⁴, le terme *deuxième génération* « imposé aux intéressés comme modèle identificatoire fonctionne sous le mode de l'exclusion ».

Quoi qu'il en soit, dans une telle acception, *deuxième génération* est

un fourre-tout qui englobe tous les enfants des immigrés définis eux, comme première génération de travailleurs. Cet amalgame de toute façon est fait dans la littérature.

Mais, comme le rappelle F. Raveau⁵, « il n'est pas possible d'oublier l'école de Chicago et sa production sur la deuxième génération définie alors comme "enfants nés de parents immigrants dans le pays d'accueil" ».

L'accent n'est plus mis ici sur les critères de la société hôte, mais sur les caractéristiques des populations concernées.

C'est ce que précise F. Raveau lorsqu'il dit « le terme d'enfants de migrant laisse planer une équivoque sur l'homogénéité de l'échantillon qui paraît devoir couvrir ceux qui, nés dans le pays d'origine, ont immigré avec les parents », et il ajoute, « la problématique est alors très différente comme Sayad a su le montrer dans « Les Enfants illégitimes »⁶. Selon que l'on est né et éduqué dans le pays d'origine ou bien né dans le pays et éduqué après avoir migré dans le pays d'accueil ou encore né et éduqué dans le pays de migration, les conduites et les attitudes ne seront pas inspirées par les mêmes causes. »

Les paramètres cités définissent globalement trois sous-groupes différents au sein de la population dite des enfants de migrants. Se référant au troisième groupe, Alfred Sauvy⁷, qui présente le livre d'Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, remarque « qu'un enfant élevé dans un milieu assimilant... (or c'est le cas en France)⁸ n'accuse plus les caractéristiques de ses parents. Ignorant leur langue, leur religion, et leurs coutumes, il ne saurait les retrouver de lui-même ». Nous y reviendrons dans la deuxième partie du texte.

Pour être précis, il devrait exister une terminologie adéquate pour définir ces entités. Pour cela, le

terme génération est inapproprié.

En effet, selon le « Grand Robert », le mot génération est défini comme « l'ensemble des êtres qui descendent de quelqu'un à chacun des degrés de filiation ».

Si ce quelqu'un est le migrant, la première génération serait celle qui descend de lui, cela ne semble pas être le cas. Si ce point de départ est le phénomène migratoire, la première génération inclut tous ceux qui migrent. Ils peuvent être adultes ou enfants — donc de deux générations différentes. Dans ce cas, il faudrait parler de deuxième et de troisième générations pour désigner les enfants nés en France selon qu'ils naissent des uns ou des autres.

De surcroît, si le point de départ est la génération née et éduquée dans le pays d'accueil, ce qui semble plus conforme à la réalité psycho-sociologique de ce groupe, elle serait de ce fait la première génération — Adil Jazouli la nomme la nouvelle génération⁹.

Une telle discussion n'est pas, permettez-moi l'expression, du « pinaillage ». Les concepts utilisés ne sont pas naïfs. Ils véhiculent des charges idéologiques réelles, occasionnant problèmes d'identité, souffrances, rejet et/ou marginalisation.

Or, l'expérience de mes interventions, notamment dans la sphère des travailleurs du sanitaire et du social, m'a appris que l'étiquetage ou la catégorisation du consultant qui s'appuie sur des indices précis, mais souvent secondaires, en l'occurrence le phénotype, précède l'étude de la problématique du sujet et induit la qualité de la relation pour ne pas dire le diagnostic et la prise en charge. Il est alors utile de démonter les discours réducteurs qui occultent les réalités concrètes.

Les termes *première* et *deuxième génération* font partie de ces concepts pratiques qui sont tellement fourre-tout et imprécis, qu'ils ne signifient que la volonté de caté-

goriser. Cette catégorisation qui ne permet pas de connaître la réalité sous-jacente, a, de surcroît, comme nous l'avons déjà dit, des relents d'exclusion pour ne pas parler de discrimination.

L'essentiel de la littérature publiée sur cette question évoque une pathologie qu'elle soit sociale ou personnelle. Les réussites sont passées sous silence — et l'impression du lecteur aggravée par le contexte actuel de crise, est que bon nombre de maux qui frappent la société française que ce soit dans ses écoles, dans ses dispensaires, dans ses entreprises viennent des immigrés.

D'où la tendance à classer et donc à caricaturer les groupes en fonction de problématiques présumées. Le cas antillais qui nous occupe aujourd'hui, bien que singulier, ils sont Français et immigrés, en est une bonne illustration. Les spécialistes, comme les gens du terrain, savent bien que le mot antillais, comme d'ailleurs maghrébin ou africain, est commode pour désigner une origine géographique mais ne permet pas d'indiquer les clivages interîles et intragroupes, au sein de ces communautés.

Pour être compris de tous, je veux dire, en ne faisant référence qu'aux Antilles françaises, que les Gadeloupéens sont différents des Martiniquais et que dans chacune de ces sociétés, même à statut socio-économique et socio-culturel identique, des sous-groupes cohabitent. Ils se retrouvent dans l'émigration induisant des modes d'entrée particuliers, mettant ainsi en évidence le polymorphisme d'un groupe ethnique que la dénomination antillaise, qui suppose identité et homogénéité, fait perdre. Pour plus de précisions, je vous renvoie à notre article « Phénotype et adaptation »¹⁰.

L'étude des parcours d'adaptation de ces populations au sein de la société française rend complé-

160

tement inopérant le terme de *première génération*. À ce propos, il serait plus judicieux d'utiliser les termes : d'*immigrant* ou de *migrant adulte* d'origine antillaise, de *jeunes* ou d'*enfant migrant* d'origine antillaise. L'accent est mis sur le processus migratoire, l'origine ethnique et l'âge, ce qui suffit à définir précisément ces groupes tout en respectant leur diversité.

Je ne partage pas l'opinion de ceux qui élargissent le terme de migrant ou d'immigré aux enfants nés et éduqués en France que j'appellerais la génération née de l'immigration, ou pourquoi pas, selon le mot d'Adil Jazouli, la nouvelle génération¹¹. Pas plus, que je considère qu'ils sont transplantés. Pour les notions de pays d'origine, de pays natal, de langue maternelle, de retour ou de réinsertion de cette catégorie de population, je vous renvoie à l'article de Lebon, conseiller technique au Service des études et de la statistique au ministère du Travail¹².

Une telle terminologie est idéologiquement abusive et dangereuse. Venant de la société d'accueil, elle est irrespectueuse de la réalité, des désirs, des projets individuels et collectifs de ces jeunes pour qui cette différence attribuée est vécue comme exclusion. Venant de membres de la communauté antillaise émigrée, elle est irrecevable. Par contre, quand cette communauté se sera organisée pour offrir à ses

enfants les moyens d'une socialisation dans le pays de résidence qui intègre une véritable biculturalité, il pourra alors être demandé à ces jeunes des comptes quant à leur engagement au service de cette communauté, ici, et avec ses prolongements aux Antilles. Il sera peut-être alors question d'une ethnicité antillaise, fut-elle émigrée et quelque peu différente de celle qui existera dans les îles, ou plus vraisemblablement d'une néo-ethnicité antillaise.

Ce n'est pas le cas pour l'instant, car si nous reprenons la définition de l'ethnicité élaborée par Georges De Vos et François Raveau¹³ qui permet, à l'aide de sept indicateurs que sont : la langue, le territoire, le bio-physique, le culturel, la religion, l'économique et le politique, de définir toute ethnicité et notamment l'ethnicité gadeloupéenne et martiniquaise et si nous l'appliquons aux générations nées de l'immigration — seul l'indicateur bio-physique sera saturé. Nous verrons plus loin ce qu'il advient des autres constituant le noyau dur de cette ethnicité c'est-à-dire la langue, le territoire, le culturel.



Problématiques des enfants de migrants

Comme l'indique le diagramme suivant, l'enfant de migrant dans son parcours d'insertion se trouve, inéluctablement, au carrefour de trois instances dont la pertinence peut

varier selon les préalables et les conditions de leur mise en contact. Ce sont : le milieu, en l'occurrence la société française d'accueil, sa famille, insérée dans le meilleur des cas dans un réseau, et son monde intrapsychique fait entre autres, de besoins, de pulsions, de désirs plus ou moins tyranniques.

Leur rencontre va, selon les poids respectifs, engendrer un produit hybride dont les caractéristiques finales, seront plus ou moins originales ou plus ou moins proches de l'instance la plus dynamique.

Il est possible, malgré l'arbitraire d'un tel découpage, de considérer trois moments dans la chronologie du fonctionnement de ce modèle¹⁴, qui se déroule cependant sous ce mode quand les naissances ont lieu dans le pays de résidence des parents¹⁵ ou quand l'enfant migre postérieurement à leur venue :

a— le couple : milieu hôte — immigrants,

b— le couple : familles — enfants,

c— le couple : milieu hôte — enfants.

a) *le couple milieu hôte-immigrants.*

C'est le lieu du classique conflit de cultures et des multiples aménagements possibles. C'est là que se jouent les processus inévitables d'acculturation qui peuvent être, pour reprendre la distinction opérationnelle de R. Bastide, matérielle ou formelle¹⁶.

b) *le couple familles-enfants.*

Théoriquement, c'est au sein de la famille que l'enfant va puiser l'essentiel de ce qui lui permettra de se structurer et d'amorcer son développement. C'est le lieu privilégié d'acquisition des éléments essentiels d'un embryon d'éducation et d'une enculturation.

c) *le couple milieu hôte-enfants.*

La rencontre avec le groupe des

pairs et des adultes significatifs va mettre en branle les processus de socialisation.

Ces trois couples sont dynamiques et fonctionnent sous un mode dialectique :

— Le milieu impose ses normes, ses valeurs, ses codes et sa suprématie ; la famille lui oppose plus ou moins, selon les degrés de préacculturation et, donc, les différences culturelles des personnalités pré-migrantes, d'autres références normatives et symboliques.

— Ce sont ces références culturelles, objets de remise en question plus ou moins intense dans le nouveau milieu, que d'emblée la famille va proposer à l'enfant qui sera pris dans la tourmente du remaniement ou de la radicalisation. Ce dernier est lui-même sujet de désirs, objet de pulsions ; leurs modalités d'intégration à son appareil psychique en font un acteur social plus ou moins actif. L'intériorisation des normes parentales, l'enculturation ne seront pas univoques. Il y aura réaménagement du contenu culturel proposé. C'est le phénomène bien mis en évidence, notamment par G. Devereux, de la reproduction d'une culture¹⁷.

— Ces « petits êtres » dotés d'intelligence et de personnalité vont poursuivre leur développement et s'ouvrir à l'environnement, selon le même mode dynamique que précédemment, subissant ainsi plus ou moins, la loi du milieu social. Ce milieu social pouvant être différent du milieu familial selon le degré de proximité de ces instances, à la négociation due aux facteurs de personnalité, s'ajoutera ou non un conflit de culture.

On pourrait en conclure que, si la rencontre des cultures se fait par la rencontre des personnes, le résultat se présentera sous la forme d'une prolifération de réponses individuelles. La dispersion serait telle, qu'à la limite, cette triple confrontation aboutirait à autant de répon-

ses qu'il y a d'individus.

Or, si d'un certain point de vue, celui du psychologue ou à la limite du philosophe, c'est ainsi qu'à juste titre s'appréhende la réalité, pour l'anthropologue il n'en est rien. La résultante de la rencontre dialectique des différentes forces en présence est constituée de constellations hiérarchisables.

Nous avons (Raveau, F., Galap, J., Lirus, J. et J.P. Lecoutre)¹⁸ ailleurs, à l'occasion d'une étude menée auprès d'adultes antillais, mis en évidence quatre grands profils qui correspondent à des modes différents d'entrée pour ces populations, dans la société d'accueil française. Cette recherche a permis de mieux comprendre les enjeux du premier couple milieu hôte-immigrants. S'il est difficile, pour la contrôler, d'isoler une variable, celle qui déterminerait la direction des quatre grands vecteurs, tant les différents paramètres impliqués surdéterminent les processus, il apparaît néanmoins comme nous l'avons démontré (Raveau, F., Galap, J. et al.)¹⁹ que le phénotype ramené pour la circonstance à une seule caractéristique (la couleur) est l'élément incontournable qui à lui seul cristallise et actualise tous les autres.

Ce n'est pas en tant que facteur objectif, même s'il s'agit de population majoritairement mélanoderme, mais en ce que le biologique, inscrit dans un contexte précis (la traite, l'esclavage, la colonisation) a généré comme traits culturels en codifiant des rôles et en attribuant des statuts aux acteurs des formations sociales co-existantes.

« Races et classes à la Martinique »²⁰ comme « Races et classes dans la Caraïbe »²¹ ou « Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti »²² sont explicites de la hiérarchisation sociale élaborée selon des pigmentations différentes. Ces ouvrages sont, cepen-

dant, moins précis sur les conséquences relatives aux systèmes de représentations induites, inhérentes à cette classification sociale. Il est vrai que cette approche ne relevait pas de l'épure des chercheurs et qu'elle avait, en tant que phénomène psychosocial été appréhendée dans « Peau noire et masques blancs » (Fanon, F.)²³, dans « Portrait du colonisé » (Memmi, A.)²⁴, comme dans « Les Amériques noires » (Bastide, R.)²⁵.

Cependant, il a fallu attendre « Phénotype et adaptation » (Raveau, F. et al.)²⁶ et « Identité Antillaise » (Lirus, J.)²⁷ pour affiner l'analyse et se rendre compte de la diversité des représentations à l'œuvre au sein d'une même société métissée ; à travers ses avatars dans l'émigration. Ce sont les mécanismes mis en jeu par ces représentations, beaucoup plus que les niveaux de qualification ou même de revenus qui permettent de comprendre les attitudes et comportements dans l'émigration des Gadeloupéens et des Martiniquais.

Selon que la société d'accueil, dans le regard que ses membres portent aux migrants, va jouer en miroir, en grossissant, les images intériorisées, sous un mode valorisant ou dévalorisant, l'observateur constatera des conduites adaptatives réactionnelles plus ou moins paisibles.

De ce point de vue les Indiens, d'origine antillaise, sont exemplaires. D'un bord à l'autre de l'Atlantique, ils passent d'une position de paria, de moins en moins acceptée par eux, à la condition plus satisfaisante en France, « d'étranger noble » ; l'Inde, son passé, sa culture, continuant malgré son sous-développement à fasciner l'Occident. A l'inverse dans le même temps, les descendants d'Africains, d'origine antillaise, selon leur type physique, sont confrontés aux stéréotypes négatifs véhiculés à propos des ressortissants de l'Afrique

162 Noire ou du Maghreb.

La rencontre du Blanc et du Noir dans la société française réactive, donc, tout le monde des représentations individuelles et collectives, projetées, par les uns mais plus nécessairement acceptées par les autres. C'est à travers le jeu subtil de la vraie ou fausse reconnaissance du « ce-que-chacun-pense-de-lui » (moi), des siens (nous) et des autres (eux) et de ce qu'il croit que ces autres pensent de lui, que concrètement prennent forme les conduites, les systèmes interprétatifs, les opinions, les prises de position idéologiques et partisans.

Les revendications locales d'identité culturelle et/ou d'indépendance territoriale axées sur l'existence réelle d'un rapport d'exploitation, de domination ou d'aliénation culturelle, même si elles ont à terme une visée économique, et une légitime revendication de décolonisation, prennent leur source et s'organisent dans la sphère des représentations croisées.

À ces présupposés qui nous paraissent explicatifs de la difficulté des communautés en présence, à cohabiter et à dialoguer, s'ajoute l'ambiguïté du statut administratif.

Ressortissants de départements d'outre-mer, les Guadeloupéens et les Martiniquais sont, à ce titre des Français. Pas des Français par acquisition mais des Français par assimilation. Le décret de mars 1946 qui érige ces régions en départe-

ments n'est que la reconnaissance juridique d'une volonté démocratiquement exprimée, d'une logique qui prend son origine en 1635 avec la colonisation française. Celle-ci dont un ethnologue bien connu (Jaulin, R.)²⁸ a dit qu'elle était un « rouleau compresseur », a engendré ce que R. Bastide a nommé la politique du blanchiment. Ces masques blancs, selon le mot de F. Fanon, vont être contraints face au regard différenciateur et discriminant du Français de l'Hexagone, de prendre position. Les modes d'entrée dans la société d'accueil explicites ailleurs (Raveau, F. *et al.*)²⁹, s'ils sont fonction du poids des paramètres concernés, seront cependant oblitérés par ce que la couleur réactive dans le dialogue : représentations négatives et préjugés.

Toujours est-il que « les efforts alloplastiques des oppresseurs produisant par contrecoup des modifications autoplastiques dont l'intensité égale ou excède celle de manifestations imposées aux opprimés » (Bastide, R.) ce que globalement³⁰ le migrant antillais exprime de lui-même et de sa culture, c'est l'idée de son infériorité culturelle et, mécanisme compensatoire, de son identité française affirmée ou infirmée selon les circonstances. Ces attitudes s'expriment dans la rencontre avec le non-Antillais et dans l'étonnement de ce dernier, de ce qu'il considère comme des confusions d'identité ou des appropriations abusives d'une identité.

À ceux qui disent : « Je ne suis pas français, j'ai une étiquette de Français ». L'interlocuteur répond : « Pour moi, vous êtes français ». À ceux qui disent : « Je suis français », il leur est rétorqué : « C'est conjoncturel, l'Algérie a bien été française. »

Une problématique d'enfants de migrants antillais ne peut faire l'économie d'une connaissance précise des enjeux du « dialogue » entre les

membres des sociétés en présence. Par leur phénotype, ils sont renvoyés à la même ambiguïté qui réactive également les mêmes représentations négatives et préjugés. Curieusement, la reconnaissance de leur « être-Antillais » n'est pas non plus pour autant acquise. Le terrain en apporte la preuve :

— bien que moins fréquemment aujourd'hui, dans les établissements scolaires, nous étions adressés au titre d'Antillais tous les enfants noirs qu'ils fussent originaires des Antilles, d'Afrique ou de Madagascar... Le milieu induit de l'ethnicité à la couleur ; cette dernière renvoyant à un statut d'étranger.

— récemment, la sélection n'ayant pas été faite par l'institution mais par les élèves eux-mêmes (apprenant qu'il y avait une réunion pour les Antillais ceux qui pensaient l'être se sont présentés), le surveillant s'adressant à deux élèves blancs dit : « Cette réunion concerne les seuls Antillais »... Les Antillais ne peuvent être à l'évidence que des mélanodermes.

Ces deux incidents critiques, même s'ils doivent être considérés comme exceptionnels (!), ont tout de même le mérite de poser un aspect de leur problématique ou plus précisément de montrer dans sa caricature, les difficultés qu'ont ces enfants à trouver des repères sûrs auprès d'un milieu qui leur présente un cadre référentiel pour le moins biaisé.

À l'opposé, l'autre instance, la famille, aux prises avec son histoire et son statut juridique ambigu, ne leur apporte pas toujours les points d'ancrage nécessaires. Tout au plus dans un certain nombre de cas, sans conteste de plus en plus nombreux, leur présentera-t-elle une « antillanité » dans son balbutiement à s'affirmer, le plus souvent encore marquée d'ambivalences, de contradictions, trop souvent vécue comme dévalorisée.

L'antillanité, autrement appelée

identité culturelle antillaise a été définie dans la littérature comme une troisième voie, pour plus de détails, je vous renvoie aux écrits d'Édouard Glissant³¹, de Michel Giraud³² et de Julie Lirus-Galap³³. Le concept est d'apparition récente ce qui peut être paradoxal pour bon nombre de lecteurs dont les à priori attribuent aux Antillais une identité et une culture. Je ne m'étendrai pas longuement sur cette question bien étudiée par ailleurs. Toutefois, pour comprendre la problématique de notre population, il faut savoir qu'à la différence des migrations de type africain ou maghrébin, pour ne citer que les plus connues, qui s'enracinent dans une histoire ancienne et dans une civilisation reconnue qui pré-existe à la colonisation, ce qu'on a convenu aujourd'hui d'appeler la société antillaise est le produit et le produit seulement d'une histoire coloniale qui, à partir de 1635, après l'extermination des autochtones, a mis en présence dans un rapport dominant-dominé des groupes ethniques d'origine africaine, indienne et française. Population métissée par excellence, sa culture, c'est-à-dire l'ensemble des normes, des manières d'agir et de penser, des valeurs qui déterminent ses modes de vie, est l'illustration d'une synthèse non encore achevée des multiples éléments apportés par les ethnies en présence et qui résulte elle-même de la confrontation des groupes en présence dans un contexte de domination par l'un d'eux. Ces sociétés métissées ethniquement et culturellement résultent de la dialectique faite de résistances, de forces d'inertie, voire de luttes ouvertes comme de tentatives d'assimilation par les uns, face à l'imposition d'un modèle par le colonisateur. La recherche de l'assimilation, qui culmine en 1946 avec l'assimilation politique, la négritude proposée par A. Césaire, la tentative d'un retour aux sources africaines, font partie intégrante de cette

culture antillaise car ces différentes voies sont autant d'essais à l'intérieur d'une société globale, de groupes à la recherche de leur identité.

L'échec de la thèse, [nous sommes français], comme de l'antithèse, [nous sommes africains], conduit aujourd'hui à la synthèse sur laquelle un consensus social semble s'opérer aussi bien chez les partisans d'une francité jusque-là politiquement revendiquée par la droite, que chez ceux qui s'étaient orientés vers l'Afrique, démarche propre à une certaine gauche. Ce consensus se traduit par l'affirmation d'une identité culturelle antillaise qui se fait par la valorisation de tout ce qui est local et, par voie de conséquence, par une distanciation plus ou moins affirmée des autres courants d'influence et notamment de la recherche de l'assimilation comme de l'identification au modèle culturel occidental. Cette nécessaire affirmation d'une culture a comme corollaire une tendance à l'intégrisme et le rejet de tous ceux qui n'entreraient pas dans le moule.

Si cette prise de conscience contribue à une effervescence locale et à une créativité tous azimuts qui théoriquement est le dépassement de la bipolarité idéologique, l'antillanité reste encore traversée de courants contradictoires, d'ambivalences et surtout d'hésitations dues, encore récemment à la position d'exclu de certains vecteurs qui la constituent ; position qui accompagne dans les consciences et surtout dans les mémoires collectives le sentiment d'une infériorité par rapport à ce qui dans l'imaginaire continue à fonctionner comme le pôle supérieur, la culture occidentale.

Toujours est-il que le code culturel local, celui qui est utilisé dans le secteur privé des relations primaires, selon le mot de Sélim Abou³⁴, quoiqu'encore dévalorisé, tend à élargir de plus en plus son

champ aux dépens des modèles de la culture dominante qui fonctionne encore dans le « secteur public des relations secondaires ».

Ce qui n'exclut pas que les sociétés guadeloupéennes et martiniquaises en sont encore à se poser la question : « Qui suis-je ? », alors que la société d'accueil leur renvoie de plus en plus, par migrants interposés, leur différence, si ce n'est leur étrangeté, démarche que cette dernière rationalise en s'appuyant sur l'existence d'une culture spécifique. De celle-ci il n'est pas retenu, comme vous le savez, ce qui la constitue mais des éléments attribués qui proviennent le plus souvent de préjugés et de stéréotypes.

Dans l'émigration, la bipolarité idéologique se traduit par l'existence de deux groupes — ceux qui choisissent leur insertion dans la société d'accueil sous le mode de l'identification aux normes et aux valeurs françaises en cherchant à nier, voire à gommer tout ce qui serait en rapport avec la société d'origine, démarche déjà présente dans la personnalité pré-migrante, et ceux qui s'en démarquent en exprimant de plus en plus ce qui fait leur originalité. La qualité de l'insertion n'est pas pour autant corrélée à ces choix. Comme nous l'avons explicité ailleurs³⁵, il existe au sein de ces deux groupes ceux qui jugent leur insertion satisfaisante et d'autres qui disent l'inverse.

La migration des adultes antillais, comme on le voit, du point de vue d'une référence à une antillanité qui est, qu'on le veuille ou non, réelle, n'est pas ici, aussi, homogène. Par ce fait même n'est pas univoque l'image qu'elle renvoie à ses enfants de l'antillanité.

C'est aussi le lieu de redire que : premièrement, la transmission d'une culture d'une génération à une autre obéit à des lois précises dont l'une d'elles est la nécessité de l'enculturation au sein d'un groupe structuré qui exprime cette culture —

164 et deuxièmement qu'un individu, voire un couple d'individus, en l'occurrence les parents, ne reproduisent pas leur culture mais ce qu'ils en ont perçu et la manière dont ils se situent par rapport à elle.

Dès lors que les conditions d'une enculturation ne sont pas remplies, et elles ne le sont pas, même là où existent des concentrations d'Antillais dues non à leur désir mais par le biais, par exemple, de la politique d'attribution des logements, il est difficile d'avancer le terme d'antillanité pour qualifier le modèle de référence qui expliquerait la praxis des enfants de l'immigration et plus précisément des générations nées de l'immigration.

Et, si rien dans la situation de l'insertion des Antillais en France ne change dans le sens de l'organisation d'une communauté réelle qui puisse permettre la transmission des codes, des normes et des valeurs de la société d'origine des parents, parler d'antillanité à propos des modes d'être de ces enfants est un non-sens.

Face donc à un milieu, d'autant plus prégnant qu'il est à la fois rejetant et dominant par son omniprésence, sa supériorité technologique, sa toute-puissance (il donne l'éducation, le travail, le logement, etc.) la contrepartie, la famille semble bien fragile. Si l'on admet, par ailleurs, le primat de la socialisation sur l'éducation familiale, il devient évident que le milieu joue un rôle

déterminant. À l'inverse, l'enfant — attitude qui relève à la fois de la formation réactionnelle, de l'identification à l'agresseur et de la peur du rejet — fera tout, y compris le refus des valeurs familiales, pour être en accord avec son milieu. Tout contribuerait donc à modeler l'enfant de migrants pour le rendre le plus conforme possible (normes, valeurs, référents) aux attentes de la société d'accueil.

Néo-Antillanité, néo-francité et/ou Noirs français ?

Qui donc sont ces enfants de migrants ? Après avoir esquissé une typologie qui les englobe tous, je m'étendrai davantage, à cause de leur pertinence pour notre démonstration sur le profil des générations nées de l'immigration. Dans le groupe des adolescents et jeunes adultes d'origine antillaise, au-delà des diversités individuelles, il est possible comme d'ailleurs le fait Daniel Guitteaud³⁶ de distinguer trois groupes :

1- Le groupe des jeunes, récemment arrivés, venus pour leur scolarité, et/ou une formation professionnelle. Ils expriment une antillanité qui est aussi bien leur mode d'être qu'un ressourcement défensif. Issus, en majorité, de classes défavorisées, leurs caractéristiques socio-économiques et leur insertion sociale problématique peuvent les conduire à emprunter des voies marginales.

2- Le groupe de jeunes ayant migré, enfants, avec ou sans leurs parents. Ce groupe que Daniel Guitteaud appelle intermédiaire l'est effectivement car, en fonction de certains paramètres dont notamment le temps de séjour aux Antilles et la qualité de leur insertion, les jeunes qui le composent iront s'agréger soit au précédent soit au suivant.

3- Ce dernier est constitué de jeunes nés et éduqués en France. D'où l'on voit que la typologie de Sayad³⁷ reste opérationnelle pour décrire en France les jeunes dits « Antillais de l'immigration ». C'est qu'en effet, selon les critères retenus, le dernier groupe sera ou non classé parmi les Antillais.

Ces critères sont définis selon l'optique des instances suivantes :

- les institutions ou,
- les membres de la société d'accueil,
- la famille et la communauté ou,
- les intéressés.

Considérons, d'abord, le sort que la société d'accueil, par institutions interposées, fait à ces enfants de migrants qu'ils le soient eux-mêmes ou nés en France.

L'INSEE. Bien évidemment, le recensement INSEE n'apprécie pas comme il se doit en France l'origine ethnique. Toutefois au recensement de 1975 apparaît la rubrique « Originaux des DOM-TOM » ; sous cette dernière appellation sont regroupés les adultes nés dans les DOM-TOM et les enfants qui ont, quel que soit leur lieu de naissance (DOM ou France métropolitaine), un père ou une mère né(e) dans les DOM-TOM à la condition qu'ils aient moins de 25 ans, qu'ils soient célibataires et qu'ils vivent dans le ménage du parent ou des parents nés dans les DOM-TOM.

Lorsque ces enfants, sous les mêmes conditions que précédemment, sont nés dans un DOM ou un TOM mais que ni leur père ni

leur mère n'y sont nés, on les exclut du champ des originaires des DOM-TOM (Rapport Lucas).

Quand ces sujets ne remplissent pas une de ces conditions, ils ne sont plus considérés comme « originaires » et disparaissent des statistiques. Pour l'INSEE, la définition de l'Antillais est précise et limitative.

L'Éducation nationale

« Le service des études informatiques et statistiques (SEIS) du ministère de l'Éducation nationale considère comme originaires des DOM tous les enfants nés dans un DOM et tous ceux nés et présents en métropole dont les géniteurs vivent dans un DOM. » Comme on le voit, la statistique « laisse échapper la multitude des enfants des migrants » des Antilles nés en France qui ne sont donc pas considérés comme Antillais.



Conclusion

Que conclure de cette rapide analyse ?

La situation d'enfants de migrants et plus précisément des enfants nés de l'immigration est à la fois désespérée et riche de promesses.

Désespérée, elle l'est pour tous ceux qui, quelle que soit la voie suivie, n'ont pas eu d'alternative. Il s'agit de déterminisme. L'assimilation à *tout crin* est illusoire, comme l'est, une réappropriation *totale* de la culture des parents. Mais l'agrégation à une néo-ethnicité, si elle permet un meilleur équilibre, n'en consti-

tue pas moins un moratoire dont il faudra sortir un jour. Une des voies possibles est celle que Jazouli a nommée l'action contre-offensive culturelle contestataire³⁸. Cette action, selon l'auteur revêt une double fonction : d'un côté, elle affirme une spécificité, une singularité et des sensibilités propres et de l'autre, elle mène à une action sociale contestataire refusant l'alternative exclusion/assimilation et agissant pour l'intégration négociée dans la société française.

Les deux autres formules bien que satisfaisantes pour quelques-uns sont pour le grand nombre productrices de faux-self et donc à terme, de fragilité, d'aliénation. La recherche effrénée de racines par un irréalisable retour aux sources a, de surcroît, l'inconvénient de faire faire l'impasse sur la résolution de la question de l'identité. La recherche d'une identité culturelle qui n'est pas celle de l'intéressé gêne, en effet, la confrontation avec soi-même et la réalisation d'un équilibre biopsychologique établi sur une identité personnelle gagnée. Quant au désir mythique de l'assimilation, il risque d'être une fuite en avant avec expression d'une sociabilité accrue pour gommer la différence et se faire accepter. Cela va de pair avec le rejet de tout ce qui rappelle les origines. Tous les cliniciens savent les conséquences néfastes de ce type d'identification qui suppose dévalorisation de soi et soumission excessive à l'autre.

Désespérée, cette situation l'est aussi par l'intolérance, le rejet, le racisme actuels des deux communautés d'appartenance de ces enfants.

Mais riche de promesses, elle apparaît, car le génie humain a toujours su transcender les épreuves. Les actions des Beurs³⁹ pour une intégration responsable dans la société avec leurs différences, la solidarité toute nouvelle qui se manifeste autour de l'association S.O.S.

Racisme dont le président a un parent antillais, montrent qu'il est possible au-delà des spécificités, des clivages et des races de faire évoluer des mentalités et d'envisager une France plurielle.

Cette timide lueur, si elle augure de lendemains prometteurs, ne pourra s'affirmer qu'à condition :

— que la société d'accueil française soit plus tolérante et elle ne le deviendra que si le dialogue interculturel est promu non pas de façon paternaliste, comme de nombreuses entreprises actuelles semblent l'indiquer, mais en concertation avec les intéressés et en acceptant qu'ils soient des partenaires à part entière.

— que l'institution famille puisse proposer des modèles identificatoires clairs, non dévalorisés et non marqués d'ambivalence. Ce sera possible s'il est permis aux communautés de l'immigration de s'organiser, de se rassembler, de promouvoir et de développer leur identité culturelle.

Il n'est pas sûr, qu'au-delà des discours officiels récents qui acceptent cette idée, ce soit effectivement réalisable aujourd'hui. Dans la mesure où au plus haut niveau de l'État l'ouverture est faite, il appartient aux intéressés de se battre pour la concrétiser.

Une culture qui peut s'affirmer devient plus tolérante car plus sûre d'elle-même. Aux enfants pourra être, enfin, offert une double culture moins inégalitaire d'où ils pourront tirer leur propre synthèse. Cette synthèse, à l'évidence, ne sera conforme ni aux aspirations culturelles des sociétés de départ des parents, ni à la volonté intégrationniste française.

Cela suppose alors, déjà maintenant, et à fortiori demain, l'acceptation de l'idée d'une évolution, de changements profonds au sein des générations successives. L'identification impossible sera remplacée

166 par des identifications diversifiées. Il sera alors plus facile à chacun de choisir son être au monde et peut-être de pouvoir jouer sur des registres différents selon qu'il vit dans le pays de résidence ou de naissance des parents. N'est-ce pas cela l'adaptation ? : conserver son équilibre psychobiologique, exprimer son identité tout en étant en adéquation avec le milieu de vie. Ainsi, ils pourront contribuer à leur mesure et selon leur choix à l'enrichissement et à la construction du pays que les nécessités du moment leur imposent.

Jean Galap

Docteur en Psychologie
Chercheur et Psychothérapeute

NOTES

- ¹ L'extrême droite française, représentée notamment par le Front national, pousse cette logique jusqu'à sa caricature.
- ² J. Lirus, « Seconde génération ou enfants d'immigrés, Bibliographie internationale 1969-1979 », *Cahiers d'Anthropologie*, Paris, 1981, n° 3-4, 230 p.
- ³ H. Gratiot-Alphandery, « Le droit à un nom et une patrie », *Le Courrier de l'UNESCO*, Paris, 1979, p. 27-31.
- ⁴ J. Lirus, *op. cit.*
- ⁵ F. Raveau, « Prolégomènes aux deuxièmes générations », *Cahiers d'Anthropologie*, Paris, 1981, n° 3-4.
- ⁶ A. Sayad, « Les enfants illégitimes », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Paris, 1979, n° 26-27, p. 117-132.
- ⁷ A. Sauvy, « Préface », A. Girard et J. Stoetzel, *Français et immigrés, L'attitude française, l'adaptation des Italiens et des Polonais*. Paris, P.U.F. 1953, 532 p.
- ⁸ Note du rédacteur.
- ⁹ A. Jazouli, « La nouvelle génération et l'action culturelle contestataire », *Migrants-Formation*, Paris, octobre 1952, n° 50, p. 86-89.
- ¹⁰ F. Raveau, J. Galap, J. Lirus et J.P. Lecoutre, « Phénotype et adaptation », *Revue d'ethnologie française*, Paris, 1977, n° 3, p. 255-276.
- ¹¹ A. Jazouli, *op. cit.*
- ¹² A. Lebon, « La seconde génération. Et si l'on regardait la vérité en face ? », *Migrants-Formation*, Paris, octobre 1982, n° 50, p. 12-15.
- ¹³ F. Raveau, « Ethnicité et mécanismes de défense », *L'Autre et l'Ailleurs — Hommage à Roger BASTIDE*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1976, p. 475-479.
- ¹⁴ Ce en quoi il diffère du schéma classique définissant les termes de tout processus de socialisation, c'est nous le verrons, dans l'existence d'une opposition entre le milieu et la famille.
- ¹⁵ Condition qui définit, selon l'école de Chicago, la deuxième génération.
- ¹⁶ R. Bastide, *Le prochain et le lointain*, Paris, Éd. Cujas, 1970, 302 p.
- ¹⁷ G. Devereux, *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Paris, 1970.
- ¹⁸ F. Raveau, J. Galap, J. Lirus et J.P. Lecoutre, « Adaptations antillaises », *Cahiers d'Anthropologie*, Paris, 1976, n° 4, p. 9-21.
- ¹⁹ F. Raveau *et al.*, « Phénotype et adaptation », *op. cit.*
- ²⁰ M. Giraud, *Races et classes à la Martinique*, Paris, Éd. Anthropos, 1979, 343 p.
- ²¹ M. Giraud *et al.*, « Races et classes dans la Caraïbe », *Archipelago*, Paris, Éd. caribéennes, 1983, n° 3-4.
- ²² M. Labelle, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Presses de l'Université de Montréal, 1978, 393 p.
- ²³ F. Fanon, *Peau noire et masques blancs*, Paris, Editions du Seuil, 1952, 223 p.
- ²⁴ A. Memmi, *Portrait du colonisé*, Paris, Payot, 1973, 194 p.
- ²⁵ R. Bastide, *Les Amériques noires*, Paris, Payot, 1973, 236 p.
- ²⁶ F. Raveau *et al.*, « Phénotype et adaptation », *op. cit.*
- ²⁷ J. Lirus, *Identité Antillaise*, Paris, Éd. caribéennes, 1979, 270 p.
- ²⁸ R. Jaulin, *La paix blanche. Introduction à l'ethnocide*, Paris, Éditions du Seuil, 1970, 428 p.
- ²⁹ F. Raveau *et al.*, « Phénotype et adaptation », *op. cit.*
- ³⁰ La réactivité au rejet engendre un processus puissant de revalorisation, d'où le mouvement dit de l'identité culturelle.

³¹ E. Glissant, « Culture et colonisation : l'équilibre antillais », *Esprit*, Paris, avril 1962, n° 4, p. 588-595.

³² M. Giraud, J.L. Jamard et M.L. Lafontaine, « Contre l'assimilation : la voie antillaise », *Les Temps modernes*, Paris, 1973, vol. 29, n° 329, p. 1 060-1 073.

³³ J. Lirus, *Identité Antillaise*, *op. cit.*

³⁴ S. Abou, *Identité culturelle — Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, Éd. Anthropos, 1981, 235 p.

³⁵ J. Galap, « Approche psycho-anthropologique de l'insertion des Antillais, Guyanais, Réunionnais, en France », *Espaces Caraïbes*, Université Paris X-Nanterre, n° 2, 1984-1985, p. 103-118.

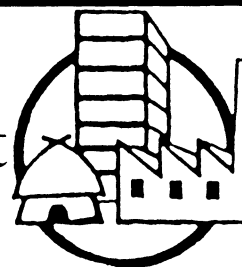
³⁶ D. Guitteaud, « Dans le ventre de Paris », *Alizés*, Paris, 1984, janvier-février, p. 7-8.

³⁷ A. Sayad, « Les enfants illégitimes », *op. cit.*

³⁸ A. Jazouli, *op. cit.*

³⁹ Enfants de migrants arabes. Beur est le verlan du verlan de Arabe. Ils se sont manifestés notamment lors de la marche pour la paix du Comité des Minguettes.

Community Development Journal



Community Development Journal circulates to over 80 countries and among the subjects covered are Community Research, Community Power, Politics and Government, Community Planning, Development Programmes, Training of Community Leaders, Evaluation of Projects, Health and Education, and Education and Recreation in the Community Context.

Vol. 20, 1985 includes the following two special issues:

No. 2, April: North America

No. 3, July: Women Studies

Editorial Correspondence should be addressed to: Gary Craig, 1 Jubilee Terrace, Seaton Burn, Newcastle-upon-Tyne, NE13 6EL, UK

Quarterly, prices for 1985 are: £25 (£18.50 UK, \$38 USA)
Single Issues: £7.50 (£6 UK, \$14 USA)

Oxford Journals

Oxford University Press, Walton Street, Oxford OX2 6DP, UK